

RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 MARS 2018

Conseillers communaux

Le Chef de groupe PS, Raphaël TORREBORRE, souhaite démissionner de ses fonctions de chef de groupe.

Par ailleurs, concernant les prochaines « élections locales » (communes et provinces). Un nouveau site web a été mis en ligne pour rassembler toutes les informations pratiques à ce sujet : electionslocales.wallonie.be

Ce site officiel reprend toute la réglementation et les renseignements pratiques relatifs à l'organisation du scrutin communal et provincial du 14 octobre 2018 sur le territoire wallon (hors Communauté germanophone).

L'information est répartie en fonction de 3 publics-cible :

*« **Je suis candidat** » : conditions d'éligibilité, formalités, incompatibilités, dépenses électorales, formulaires...*

*« **Je suis électeur** » : qui peut voter, comment voter valablement, vote des étrangers, procuration, assistance et accessibilité...*

*« **Je suis opérateur** » : rôle des communes, des provinces, des gouverneurs, constitution des bureaux électoraux...*

Domaine Provincial de Chevetogne

Suite à la visite du Domaine de Chevetogne, l'année dernière, par le Collège, une convention de collaboration est transmise au Conseil. Celle-ci consiste en la vente d'abonnements annuels à un tarif préférentiel pour les Amaytois(es).

- **L'abonnement permet l'accès à** : la piscine, le mini-golf, les jardins (le médicinal, le woodland garden, les Ronces, les mosaïcultures, les licornes,...), les Centres d'interprétation, les aménagements de l'Esplanade (les Jardins de l'Esplanade, le Jardin Japonais, l'Arche de Noé), les barques romantiques et les canoës, la ferme des petits, la zone « du Bout du Monde » de la « Mine d'Or », les 14 plaines de jeux et autres attractions à venir..., à l'exception de l'HORECA et du manège.

Il permet en outre l'accès exclusif à la Nuit du Feu qui clôture la saison payante.

- **Le tarif préférentiel pour 2018 est de 80 €** (au lieu de 100 €). Il est limité à **un abonnement par famille** et est **réservé aux particuliers habitant la Commune d'Amay** (les associations de la Commune peuvent obtenir des conditions propres en contactant le Domaine).

Une fois cette convention de principe signée, il faudra se charger de la mise en place effective de la promotion et de la vente des abonnements. Ce service sera assurée

par l'Office du Tourisme d'Amay (situé ch. Roosevelt, 10 – 4540 Amay). Ce dernier communiquera les modalités pratiques en temps utile vers les citoyens amaytois.

La convention est signée pour une durée indéterminée avec possibilité de résiliation par chacune des parties moyennant préavis de 6 mois.

Cimetières

Suite au lancement d'un appel à projets portant sur l'aménagement, la mise en conformité et l'embellissement des cimetières wallons ainsi que la création d'espaces de condoléances et de cérémonies non confessionnelles, l'Administration communale souhaite y participer en proposant deux projets pour nos cimetières communaux :

- un projet Axe I - Volet 1 pour **l'aménagement d'ossuaires dans nos cimetières** et de solliciter 15.000€ de subside
- un projet Axe II pour **le réaménagement de la morgue du vieux cimetière d'Amay** et de solliciter 30.000€ de subside.

Suite au succès des appels à projets « pour la mise en conformité et l'embellissement des cimetières » lancés depuis 2008 et qui visaient principalement à conscientiser les communes sur l'importance de gérer leurs cimetières de manière dynamique et de les conformer aux dispositions légales, dont certaines sont applicables depuis 1971, un nouvel appel à projets est proposé ; celui-ci intègre un nouvel axe.

*L'idée est d'**encourager la rénovation, l'embellissement et la réaffectation des édifices communaux internes aux cimetières** avec si possible l'implantation de structures légères et l'aménagement de leurs abords.*

*Une enveloppe fermée de 1.000.000 euros est prévue pour l'appel à projets dont **500.000 euros réservés à chacun des deux axes.***

Les communes peuvent introduire 2 projets lorsque ceux-ci s'inscrivent dans les 2 axes différents mais un seul projet (pouvant concerner plusieurs cimetières) au sein d'un même axe.

Subsides 2018

Le Centre sportif local intégré d'Amay se voit octroyer un subside 2018 d'un montant de 85.150 € pour assurer son fonctionnement. Ce dernier est octroyé sur base du rapport d'activités, du plan d'entreprise 2018 et des comptes 2017 soumis au Conseil.